

Prise de position sur la pratique avancée en physiothérapie

La pratique avancée en physiothérapie, ou *Advanced Practice Physiotherapy* (APP), est une approche fondée sur des données probantes dans laquelle des physiothérapeutes hautement qualifié·e·s, titulaires d'un Master of Science et disposant d'une expérience professionnelle, se voient confier des responsabilités cliniques élargies: de l'évaluation initiale au pilotage des soins, en passant par le triage. Cette approche bénéficie tant aux patient·e·s, qui reçoivent des soins plus rapides et mieux ciblés, qu'au système de santé, qui se trouve soulagé grâce à une utilisation plus efficace des ressources.

La présente prise de position présente les fondements factuels et conceptuels de l'APP dans le contexte suisse et met en évidence les conditions-cadres nécessaires à une mise en œuvre réussie.

1. Pratique avancée en physiothérapie (APP)

La pratique avancée en physiothérapie (APP) se définit comme une extension ciblée et fondée sur les compétences du champ d'action de la physiothérapie. Ce modèle fait partie intégrante d'un écosystème de santé moderne, dans lequel les patient·e·s sont pris·e·s en charge au bon moment, au bon endroit et par le/la professionnel·le disposant du niveau de compétence le plus élevé pour la situation donnée.

L'APP est mise en œuvre de manière ciblée dans les situations cliniques où les physiothérapeutes, grâce à leur formation spécialisée, disposent d'une expertise particulièrement pointue en matière d'évaluation fonctionnelle, de triage et de coordination des soins. Dans ce rôle, les physiothérapeutes spécialisé·e·s assument des tâches élargies au sein de parcours de soins clairement définis, afin d'orienter les patient·e·s vers le traitement approprié à un stade précoce.

L'objectif est d'éviter les soins superflus, insuffisants ou inadéquats, d'améliorer le pilotage des soins et de réduire les doublons inutiles. Des parcours de soins plus courts et plus directs permettent d'utiliser les ressources de manière plus efficace, de réduire les délais d'attente et de garantir des soins rentables et de haute qualité.

1.1. Profils de rôles dans le modèle suisse

Le concept «SwissAPP» définit trois profils de rôles clairs, qui se complètent en termes de tâches et de domaines de responsabilité. Afin de représenter les différents niveaux de compétences, une distinction est faite entre un élargissement horizontal du champ d'action et une spécialisation verticale:

- **Les physiothérapeutes en pratique avancée sans premier contact** assument des tâches médicales dans des contextes cliniques spécialisés afin d'accélérer les processus et de soulager le corps médical traitant.

- **Les physiothérapeutes en pratique avancée avec premier contact (*First Contact Physiotherapy*)** assument des tâches médicales dans le cadre des soins primaires (p. ex. services d'urgence, cabinets de groupe). Ils effectuent de premières évaluations et des triages pour les troubles principalement musculosquelettiques, afin d'améliorer l'accès aux soins et de soulager le corps médical traitant.
- **Les spécialistes cliniques en physiothérapie (*Clinical Physiotherapy Specialists, CPS*)**, en tant qu'expert·e·s hautement spécialisé·e·s en physiothérapie, assument des tâches d'évaluation de cas complexes, formulent de deuxièmes avis et apportent leur soutien au mentorat ainsi qu'à l'assurance qualité, afin de promouvoir la qualité des soins et le développement professionnel.

L'attribution aux différents rôles repose sur les qualifications attestées, l'expérience clinique et le domaine d'intervention institutionnel. Une attribution claire des rôles par l'employeur ainsi que des responsabilités et des interfaces clairement définies dans la collaboration avec le corps médical constituent des conditions préalables à une mise en œuvre sûre et efficace.

1.2. Tâches et compétences

La caractéristique centrale du rôle de physiothérapeute en pratique avancée réside dans un changement fonctionnel de rôle, passant d'un domaine d'activité principalement thérapeutique à un domaine clinique élargi. Les physiothérapeutes en pratique avancée disposent de compétences approfondies en matière d'examen clinique, de diagnostic différentiel et de triage. Ils sont spécialisé·e·s dans la détection des signes évocateurs de pathologies graves («*red flags*»), et, lorsque cela est nécessaire, veillent à une orientation rapide vers un·e médecin. Parallèlement, leur approche centrée sur des mesures conservatrices de première intention fondées sur des données probantes permet une prise en charge ciblée et adaptée à l'indication. En cas de suspicion de pathologies complexes, systémiques ou ne pouvant être clairement attribuées, une orientation immédiate vers la discipline médicale compétente est effectuée.

À l'échelle internationale, les modèles APP affichent un niveau élevé de satisfaction des patient·e·s et obtiennent des résultats au moins équivalents à ceux des modèles de soins traditionnels dirigés par des médecins (1-3). L'expertise clinique approfondie, associée aux compétences clés des physiothérapeutes en matière de conseil et d'éducation thérapeutique, permet un accompagnement global qui renforce l'autogestion des patient·e·s et améliore leur adhésion au parcours de soins.

1.3. Domaines d'intervention et contextes de prise en charge

Les domaines d'intervention des physiothérapeutes en pratique avancée sont définis en fonction des principaux besoins du système de santé en matière de soins et contribuent à combler de manière ciblée les lacunes existantes dans l'offre de soins.

Dans les soins ambulatoires de base, les physiothérapeutes en pratique avancée assument, au sein d'une équipe médicale de base, un rôle important dans l'évaluation initiale des symptômes. Ils constituent les premiers interlocuteurs et interlocutrices des patient·es, recensent systématiquement les symptômes, réalisent des évaluations structurées et mettent en place, en étroite coordination avec les médecins, les premières étapes du traitement. Ils soulagent ainsi les médecins tout en contribuant à une prise en charge rapide et de haute qualité.

Dans les hôpitaux, les physiothérapeutes en pratique avancée exercent principalement dans des domaines spécialisés. Ils soutiennent les équipes interprofessionnelles, par exemple en coordonnant, par délégation, des parcours de soins standardisés, en effectuant des évaluations cliniques de l'évolution des patient·e·s et en contribuant à la continuité des soins. Leur rôle est particulièrement précieux aux interfaces, notamment lors des transferts entre unités de soins, où ils garantissent des responsabilités claires et des processus réglementés.

Dans le domaine de la réadaptation également, les physiothérapeutes en pratique avancée apportent une contribution essentielle. Ils assument des tâches de coordination et de consultation dans des processus de soins souvent complexes, harmonisent les mesures thérapeutiques et participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de normes cliniques et de parcours de soins. Ils favorisent ainsi une réadaptation globale et ciblée et soutiennent tant les patient·e·s que les équipes soignantes dans la mise en œuvre efficace des objectifs thérapeutiques.

1.4. Profil d'exigences

Une qualité élevée des soins requiert des exigences de qualification précises pour les physiothérapeutes en pratique avancée. Celles-ci comprennent un Master of Science (MSc) en physiothérapie, plusieurs années d'expérience clinique ainsi que des compétences approfondies en raisonnement clinique (*Clinical Reasoning*), diagnostic différentiel, pharmacologie et interprétation des examens d'imagerie. Complété par une formation continue régulière et une supervision structurée, ce profil de qualification répond aux normes internationales et garantit des soins de haute qualité.

1.5. La pratique avancée dans le contexte international

À l'échelle internationale, la pratique avancée en physiothérapie est établie depuis longtemps: dans des pays comme le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, ces rôles sont ancrés dans la loi et contribuent depuis des années de manière mesurable à l'efficacité des soins primaires.

En Angleterre, 14 à 30% de toutes les consultations chez le médecin de famille concernent des affections musculosquelettiques, et une évaluation nationale du modèle *First Contact Physiotherapy* a montré qu'onze des douze objectifs de soins définis avaient été atteints, parmi lesquels une grande satisfaction des patient·e·s et une amélioration des résultats fonctionnels (4, 5). Au Canada, les physiothérapeutes en pratique avancée chargé·e·s du triage des patient·e·s souffrant de douleurs à la hanche et au genou ont atteint un taux de concordance supérieur à 85% avec les chirurgien·ne·s orthopédiques, tout en obtenant une satisfaction élevée des patient·e·s (6). Ces résultats ont été confirmés par de revues systématiques récentes (1, 3). Ces conclusions constituent une base solide pour une mise en œuvre fondée sur des données probantes en Suisse.

1.6. Bases légales de la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'APP s'effectue actuellement en Suisse dans le cadre d'une responsabilité déléguée. La responsabilité médicale globale reste du ressort du corps médical, tandis que les physiothérapeutes en pratique avancée assument de manière autonome des tâches clairement définies. Ce dispositif repose sur des accords interprofessionnels, des autorisations cantonales de pratiquer ainsi que des processus contraignants en matière de décision, d'orientation vers des spécialistes et de documentation.

En matière de responsabilité civile, Physioswiss recommande d'exercer au sein d'une institution bénéficiant d'une responsabilité civile institutionnelle appropriée. Dans les cabinets individuels, il convient d'envisager une extension de l'assurance responsabilité civile professionnelle. L'intégration au sein d'une équipe médicale de base sous direction médicale reste une condition préalable. Des protocoles standardisés, des parcours d'orientation clairs et une documentation électronique exhaustive garantissent la qualité, la traçabilité et la sécurité juridique.

2. Position de Physioswiss

Physioswiss considère l'introduction de la pratique avancée en physiothérapie (APP) comme une contribution importante au développement des soins de santé en Suisse. Cette position repose sur les principes suivants:

1. **Collaboration interprofessionnelle:** l'APP suit le principe de subsidiarité. Les tâches sont confiées aux professionnel·le·s disposant des compétences les plus adaptées, ce qui décharge le corps médical et libère des ressources pour la prise en charge des cas médicaux hautement complexes.
2. **Qualité et sécurité des patient·e·s:** des rôles élargis présupposent une qualification et des compétences spécifiques. L'ancrage légal du diplôme de Master constitue une condition préalable essentielle à cet égard.
3. **Pilotage des soins et efficacité:** un triage structuré ainsi que le recours ciblé à des mesures conservatrices peuvent contribuer à éviter les examens et traitements non indiqués.
4. **Attractivité de la profession et garantie d'une main-d'œuvre qualifiée:** des rôles cliniques élargis ouvrent des perspectives d'évolution et renforcent la fidélisation à long terme des professionnel·le·s qualifié·e·s au sein du système.
5. **Financement adéquat des prestations:** l'APP ne pourra s'inscrire durablement dans le système de santé que si ses prestations font l'objet d'un financement adéquat et sont rémunérées via des positions tarifaires propres. Grâce à une orientation ciblée des patient·e·s, elle contribue à réduire les doublons et à optimiser les ressources de santé.

Physioswiss s'engage à créer les conditions-cadres nécessaires au développement de l'APP en Suisse et à tester des modèles correspondants dans la pratique quotidienne des soins. L'APP contribue ainsi à des soins de santé adaptés aux besoins, de haute qualité et viables à long terme.

3. Références

1. Davis C, Noblet T, Breach J, Mistry J, Maddigan K, Kowalski K, et al. Patient satisfaction with advanced practice physiotherapy internationally: A systematic mixed studies review. *PLoS ONE*. 2026;21(2):e0342674.
2. Desmeules F, Roy JS, MacDermid JC, Champagne F, Hinse O, Woodhouse LJ. Advanced practice physiotherapy in patients with musculoskeletal disorders: a systematic review. *BMC Musculoskelet Disord*. 2012;13:107.
3. Lafrance S, Vincent R, Demont A, Charron M, Desmeules F. Advanced practice physiotherapists can diagnose and triage patients with musculoskeletal disorders while providing effective care: a systematic review. *J Physiother*. 2023;69(4):220-31.
4. Stynes S, Jordan KP, Hill JC, Wynne-Jones G, Cottrell E, Foster NE, et al. Evaluation of the First Contact Physiotherapy (FCP) model of primary care: patient characteristics and outcomes. *Physiotherapy*. 2021;113:199-208.
5. NHS. Elective-care-high-impact-interventions-first-contact-practitioner-msk-services-specification 2019.
6. MacKay C, Davis AM, Mahomed N, Badley EM. Expanding roles in orthopaedic care: a comparison of physiotherapist and orthopaedic surgeon recommendations for triage. *Journal of Evaluation in Clinical Practice*. 2009;15(1):178-83.